



SDEC ENERGIE
Eclairage et Signalisation

ACCORD-CADRE
DE SERVICES

VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, DE SIGNALISATION LUMINEUSE ET DES LOCAUX DU SDEC ENERGIE - 2022

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2021-ESPA0161

Date limite de remise des plis

17 / 12 / 2021 à 12 : 00 heures

SOMMAIRE

1.	PRÉSENTATION DE L'ACHETEUR	3
2.	OBJET DU CONTRAT	4
3.	CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE.....	4
4.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	5
5.	JUGEMENTS DES OFFRES	8
6.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	8

1. PRÉSENTATION DE L'ACHETEUR

■ Acheteur :

SDEC ENERGIE

Représentant : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE PRESIDENTE

Adresse : SDEC ENERGIE

Esplanade Brillaud de Laujardière

CS 7 5046

14077 CAEN CEDEX 5

Téléphone : 0231066161

Courriel : marches@sdec-energie.fr

Site internet : www.sdec-energie.fr

Présentation du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) :

Le SDEC ENERGIE est un syndicat mixte fermé régi par les articles L 5711-1, L 5711-2 et L 5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et ses statuts approuvés par l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016.

Réunissant les communes et intercommunalités du département du Calvados, le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département.

Le SDEC ENERGIE agit pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités locales :

- depuis la production d'énergie : *construction de réseaux de chaleur à partir de bois énergie, de méthanisation, développement de centrales photovoltaïques solaires,*
- en passant par la distribution : *organisation des services publics de l'électricité et du gaz, renforcement, effacement et construction des réseaux publics d'électricité...,*
- jusqu'à l'utilisation : *éclairage économique et intelligent, Smart Grids, infrastructures de recharge pour véhicules à faible émission de CO2 (électriques, hybrides, hydrogène rechargeables, Bio GNV ...).*

Développeur de projets, porteur des valeurs du service public, le SDEC ENERGIE revendique son statut d'aménageur responsable, privilégiant la synergie des territoires ruraux et urbains, attaché à une qualité de service similaire en tout point du département.

Le SDEC ENERGIE est un acteur majeur dans le Département du Calvados dans le cadre de l'éclairage public. 456 collectivités ont transféré leurs compétences relatives aux investissements et à l'exploitation de leurs réseaux d'éclairage, pour 100 000 points lumineux. Il en est de même pour la signalisation lumineuse, le SDEC ENERGIE gère 100 carrefours à feux pour le compte de 42 collectivités.

Son objectif : œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, qui favorise la transition énergétique tout en préservant l'intérêt de ses adhérents et de chaque habitant du Calvados.

La personne en charge du dossier est : Mme Léa QUENOUAULT RESPONSABLE ACHATS-MARCHES PUBLICS
SDEC ENERGIE

Esplanade Brillaud de Laujardière

CS 7 5046

14077 CAEN CEDEX 5

Téléphone : 0231066189

Courriel : marches@sdec-energie.fr

Site internet : <https://www.uamc14.org/sieecalvados>

2. OBJET DU CONTRAT

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, DE SIGNALISATION LUMINEUSE ET DES LOCAUX DU SDEC ENERGIE - 2022

Le présent accord-cadre porte sur les vérifications réglementaires des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse neuves, remaniées ou existantes dans le département du CALVADOS et sur les installations électriques des locaux à usage de bureaux du SDEC ENERGIE situés Esplanade Brillaud de Laujardière - CS 75046 - 14077 CAEN CEDEX 5.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

Code CPV	Libellé CPV
71700000-5	Services de surveillance et de contrôle

L'accord-cadre est conclu avec un montant maximum de 80 000 € HT (reconductions comprises).

■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Exécution des prestations financièrement plus coûteuse.

3. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.
Le candidat ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.uamc14.org/sieecalvados>.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation (RC)
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Annexe 1 au CCTP

- Bordereau des prix unitaires (BPU)
- Détail quantitatif estimatif (DQE)
- Acte d'engagement (AE)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.uamc14.org/sieecalvados>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

SDEC ENERGIE
 Esplanade Brillaud de Laujardière
 CS 7 5046
 14077 CAEN CEDEX 5
 Contact : Mme Léa QUENOUAULT RESPONSABLE ACHATS-MARCHES PUBLICS
 Téléphone : 0231066189
 Courriel : marches@sdec-energie.fr

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
DC1 : Lettre de candidature	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
DC2 : Déclaration du candidat	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Groupements d'entreprises	En cas de groupement d'entreprises, tous les documents "candidature" sont à produire (à l'exception du DC1), pour chaque opérateur économique sur lequel le candidat s'appuie pour présenter sa candidature
Liste livraisons ou services	Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années
Certificats	Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques.
Pouvoirs	Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le soumissionnaire
Présentation de l'entreprise	Une présentation succincte de l'entreprise

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement
Bordereau des prix unitaires (BPU)	Bordereau des prix unitaires
Détail quantitatif estimatif (DQE)	Détail quantitatif estimatif
Mémoire technique	Mémoire technique
Rapport complet de vérification initiale	Un rapport complet de vérification initiale pour : 1) une installation d'éclairage public, 2) une installation de signalisation lumineuse, 3) une visite périodique d'une installation similaire aux locaux du SDEC ENERGIE

En cas de discordance entre le BPU et le DQE, les prix unitaires du BPU prévalent. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance en cours de validité, avec garanties en rapport avec l'importance des prestations
Attestation sur l'honneur - salariés de nationalité étrangère	Attestation rédigée de la manière suivante : " Je soussigné(e) XXX, représentant(e) habilité(e) de la société XXX, atteste sur l'honneur que : "Je n'ai pas l'intention de faire appel pour l'exécution du marché public à des salariés de nationalité étrangère." OU "J'ai l'intention d'employer des salariés de nationalité étrangère et je certifie que ces salariés seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France." " (joindre une liste nominative des salariés étrangers)
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFiP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Justificatif d'immatriculation	Kbis, carte d'identification ...
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
RIB	Relevé d'identité bancaire (RIB)

■ **Négociation :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les

plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel,...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Visite du site :**

Les candidats peuvent de manière facultative effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter : accueil du SDEC ENERGIE, 02 31 06 61 61.
- Dates et horaires : avant la date limite de remise des offres.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

5. JUGEMENTS DES OFFRES

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (75 %)	<p>La note "prix" sera évaluée à partir des prix indiqués dans le détail quantitatif estimatif (DQE).</p> <p>Le maximum des points sera attribué soit à l'offre la moins-disante si elle est inférieure au prix objectif ; soit au prix objectif si elle est supérieure à celui-ci.</p>
2. Valeur technique (25 %)	<p>La note "valeur technique" sera évaluée à partir d'un mémoire technique de 6 pages maximum décrivant :</p> <ol style="list-style-type: none">1) L'organisation et les moyens mis à disposition dans le cadre du présent accord-cadre :<ul style="list-style-type: none">- humains (nombre d'agents avec leur niveau de qualification),- matériels (type d'appareils utilisés...)2) La méthode mise en œuvre par le prestataire pour assurer la coordination de ses interventions avec l'entreprise réalisatrice des travaux afin de satisfaire aux délais prescrits3) L'information des différents partenaires et transmission des rapports avant réception des travaux4) Les modalités de restitution et stockage des rapports <p>La note « valeur technique » sera également évaluée à partir du rapport complet de vérification initiale.</p>

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

■ Renseignements administratifs :

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

En cas d'empêchement, il convient de s'adresser à :

Mme Léa QUENOULT RESPONSABLE ACHATS-MARCHES PUBLICS
SDEC ENERGIE
Esplanade Brillaud de Laujardière
CS 7 5046
14077 CAEN CEDEX 5
Téléphone : 0231066189

Courriel : marches@sdec-energie.fr

Site internet : <https://www.uamc14.org/sieecalvados>

■ **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n° 358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

3 rue Arthur Leduc

CAEN

14050

Téléphone : 0231707272

Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

Site internet : caen.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers :

Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression :

Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : M Yann LEBOUTELLER (dpo@sdec-energie.fr) ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles :

Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Réutilisation des données :

L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Informations de l'attributaire :

Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.